



Genève, le 8 mai 2018  
Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé**

## **Avril 2018: la baisse du taux de chômage se confirme à Genève**

**La baisse importante du taux de chômage se poursuit à Genève. L'effectif des chômeurs a diminué de 13,9% depuis avril 2017. Le taux de chômage a ainsi baissé à 4,5% (-0,4 point) en avril 2018. A Genève, avec 10'616 personnes au chômage à fin avril (y compris les chômeurs en fin de droit), la diminution du nombre de chômeurs est de 815 (-7,1%). Par ailleurs, rappelons que selon le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), si l'on ne tenait pas compte de l'influence de l'aide aux chômeurs et de l'aide sociale versée par le canton, le taux de chômage genevois serait même plus bas de 0,3 % et se situerait à 4,2%. Pour Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé du DEAS : "Ces résultats sont la preuve que les efforts entrepris par l'office cantonal de l'emploi, en collaboration avec l'économie privée, pour appliquer une politique de l'emploi favorisant l'engagement, à compétences égales, de chômeurs résidents ou de Suisses de l'étranger, portent leurs fruits. Il ne faut surtout pas briser cette spirale positive en la freinant, mais au contraire la renforcer en intensifiant les efforts dans ce sens."**

## **Statistiques détaillées du chômage à Genève en avril 2018**

Au plan national, le nombre de chômeurs diminue (-8,2%), en fixant le taux de chômage à 2,7% (-0,2 point). En comparaison annuelle (avril 2017 – avril 2018), l'effectif des chômeurs diminue de 13,9% à Genève (diminution de 18,1% au plan suisse) et celui des demandeurs d'emploi diminue de 3,8% (diminution de 6,9% au plan suisse).

### **L'évolution en fonction du sexe, de la nationalité, de l'âge et de la durée d'inscription**

Durant le mois d'avril, le nombre de chômeurs de sexe masculin a diminué de 7,3% et celui des chômeurs de sexe féminin a baissé de 6,9%. Selon la nationalité, la variation enregistrée est de -6,7% pour les suisses et de -7,6% pour les étrangers. Quant à l'évolution selon les groupes d'âge, le nombre de jeunes de moins de 25 ans a diminué de 6,6%, celui des 25 à 49 ans a baissé de 7,6% et celui des 50 ans et plus a reculé de 6,0%. Le nombre de chômeurs de longue durée (inscrits depuis plus d'un an), dont la part correspond actuellement à 18,6% du total, est en hausse de 2,1% en avril. La durée moyenne du chômage s'établit à 234 jours, soit une augmentation de huit jours par rapport au mois précédent (moyenne basée sur une semaine de 7 jours); elle était de 221 jours une année auparavant (avril 2017).

### **L'évolution en fonction des secteurs d'activité**

En comparaison annuelle (avril 2017 – avril 2018), on enregistre les plus fortes baisses dans

les activités de services administratifs et de soutien (-273 chômeurs), l'hôtellerie et la restauration (-205 chômeurs), la construction (-161 chômeurs), l'horlogerie (-148 chômeurs), et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (-146 chômeurs). La plus forte hausse est enregistrée dans l'industrie chimique, raffinage de pétrole (+6 chômeurs).

## Inscriptions et sorties

En avril 2018, 1469 demandeurs d'emploi ont été inscrits. Durant la même période, 1701 désinscriptions ont été enregistrées.

### Télécharger:

- [Taux de chômage selon les cantons](#)
- [Durée moyenne de chômage CH/GE](#)

### Voir aussi:

- [Recrutement des demandeurs d'emploi de 2012 à 2017](#)
- [Evolution du taux de chômage à Genève et en Suisse entre 2007 et 2017](#)

### Note:

- Taux de chômage: taux basé sur la population active selon les relevés structurels de la population de 2012 à 2014.
- Demandeurs d'emploi: sont considérées comme demandeurs d'emploi toutes les personnes inscrites déclarées comme étant à la recherche d'un emploi, c'est-à-dire les chômeurs et les demandeurs d'emploi non chômeurs. Les chômeurs sont des personnes à la recherche d'un emploi et disponibles immédiatement, y compris les chômeurs en fin de droit. La catégorie des non-chômeurs comprend les personnes en gain intermédiaire ou en formation, occupées à plein temps ou à temps partiel, ainsi que celles qui ne peuvent être placées dans un délai de 30 jours pour cause de maladie, maternité, accident ou service militaire.

*Pour tout renseignement complémentaire :*

*M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, DEAS, T. 079 935 86 75.*